

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



78
البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Vérifier au prononcé

Examen Périodique Universel de l'Autriche

Déclaration de

S.E. Mohamed AUAJJAR

Ambassadeur, Représentant Permanent

Genève, le 9 Novembre 2015

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Son Excellence le Ministre de la Justice de l'Autriche pour la présentation du rapport de son pays à l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation se réjouit de la coopération exemplaire de l'Autriche dans le cadre du mécanisme de l'UPR. Ce haut niveau d'interaction traduit une orientation irréversible en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

Le Maroc salue le renforcement des mesures législatives en faveur de la promotion et la protection des droits de l'homme. Nous tenons à féliciter l'Autriche pour la mise en place de nombreux organes de proximité spécialisés tels que le Médiateur, les commissaires à la protection juridique et les services de médiation destinés aux enfants et aux jeunes.

Le Maroc félicite l'Autriche pour la mise en place d'un Conseil de surveillance des droits de l'enfant appelé à jouer le rôle d'organe consultatif indépendant et de mécanisme de coordination permanent entre les parties prenantes impliquées dans la défense des droits de l'enfance.

Le Maroc appuie l'élaboration par l'Autriche du plan d'action national pour les droits de l'homme, qui devrait être lancé avant la fin de 2015.

Le Maroc salue l'Autriche pour l'adoption en mars dernier du quatrième Plan national contre la traite des êtres humains qui inclut des activités de sensibilisation, la formation de professionnels et le soutien aux victimes.

Ma délégation se réjouit des efforts visant l'amélioration du système de subvention de la presse, afin de promouvoir un journalisme de qualité et d'intégrer les médias en ligne dans le système de subventions.

Nous félicitons également l'Autriche pour le rôle du Médiateur, en tant que mécanisme national de prévention de la torture, dans l'inspection des lieux de privation de liberté.

Pour conclure, le Maroc voudrait présenter les recommandations suivantes:

- 1- Mettre en place des programmes de formation et d'éducation aux droits de l'homme spécifiques dans les différents cycles d'enseignement.
- 2- Renforcer la législation actuelle en matière de criminalisation de l'incitation à la haine.

Je vous remercie Monsieur le Président.